



ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DEPLACEMENT ET DE MODIFICATION DE
L'AVENUE RAOUL THIBAUT, RUE DU ZODIAQUE ET RUE DE
CHEVERNY DANS LE QUARTIER DES NOUVELLES RESIDENCES
A SAINT NICOLAS LEZ ARRAS ET SAINT LAURENT BLANGY

N° 2009-487

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5215-19 et L. 5215-20,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles R. 123-1 à R. 123-33,

Vu l'ordonnance en date du 27 octobre 2008 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille désignant Monsieur BOULANGER, retraité de la Police Nationale, en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1 – Il sera procédé, pour une durée minimale de 30 jours consécutifs soit du 29 mai au 29 juin 2009 inclus, à une enquête publique sur le projet de déplacement et de modification de l'avenue Raoul Thibault, de la rue du Zodiaque et de la rue de Cheverny situées, sur les communes de Saint Nicolas Lez Arras et Saint Laurent Blangy, dans le quartier des Nouvelles Résidences.

ARTICLE 2 – Monsieur Christian BOULANGER a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille.

ARTICLE 3 – Le dossier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- à la Communauté Urbaine d'Arras, 3 rue Frédéric Degeorge 62000 Arras ;
- à la mairie de Saint Nicolas Lez Arras, 9 place Jean Jaurès 62223 Saint Nicolas Lez Arras
- et à la mairie de Saint Laurent Blangy, rue Laurent Gers 62223 Saint Laurent Blangy

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à :

- Monsieur le commissaire enquêteur
Communauté Urbaine d'Arras, Service de l'aménagement urbain
3, rue Frédéric Degeorge - B.P. 10345 - 62026 ARRAS cédex

ARTICLE 4 – Le commissaire enquêteur recevra :

- À la Communauté Urbaine d'Arras, 3 rue Frédéric Degeorge à Arras, le :
 - Vendredi 29 mai, de 9 h à 12 h.
- À la mairie de Saint Nicolas Lez Arras, 9 place Jean Jaurès, les :
 - Mercredi 10 juin de 14 h à 17 h ;
 - Lundi 29 juin de 14 à 17 h.
- À la mairie de Saint Laurent Blangy, rue Laurent Gers, les :
 - Mardi 2 juin de 14 h à 17 h ;
 - Lundi 15 juin de 14 h à 17 h.

ARTICLE 5 – A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le Président de la Communauté Urbaine d'Arras ou son représentant, avant d'être transmis avec le dossier au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour remettre au Président de la Communauté Urbaine d'Arras le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

ARTICLE 6 – Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet, au Président du Tribunal Administratif ainsi qu'aux maires de Saint Nicolas Lez Arras et de Saint Laurent Blangy.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la Communauté Urbaine d'Arras, 3 rue Frédéric Degeorge à Arras, ainsi qu'à la Préfecture et aux mairies de Saint Nicolas Lez Arras et de Saint Laurent Blangy aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 7 – Le présent arrêté sera affiché à la Communauté Urbaine d'Arras, 3 rue Frédéric Degeorge à Arras ainsi qu'aux mairies de Saint Nicolas Lez Arras et Saint Laurent Blangy.

Mention en sera faite dans deux journaux diffusés dans le département.

Fait à ARRAS, le 6 mai 2009

Pour Le Président de la Communauté Urbaine d'Arras
Le Vice-Président délégué
à la planification urbaine et à l'aménagement
Jean-Pierre DELEURY